

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2015

---

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 521

présenté par

M. Sordi

-----

### ARTICLE 55

Supprimer les alinéas 18 et 19.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement très important vise à supprimer l'instauration d'un seuil maximum de production d'électricité nucléaire. En effet, limiter la part du nucléaire dans le mix énergétique français est un non-sens économique et stratégique. De plus pareille limitation aurait pour effet d'affaiblir notablement notre indépendance énergétique et la compétitivité de nos centrales à l'exportation.